



La PCH

La Prestation de Compensation du Handicap Adulte

Qu'est-ce que la PCH ?

La **PCH** est la Prestation de Compensation du Handicap.

La **PCH** aide les personnes handicapées selon leurs besoins.

La **PCH** peut payer :



› une aide humaine,

Une aide humaine est une personne qui vient vous aider dans votre vie quotidienne.



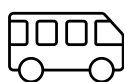
› une aide technique,

Une aide technique est du matériel ou des équipements qui vous aide dans votre vie.



› une aide pour le logement,

C'est une aide en cas de déménagement ou pour aménager votre logement.



› une aide pour le transport,

Cette aide vous sert à vous déplacer.



› une aide animalière.

C'est une aide pour les chiens labellisés. Un chien labellisé est un chien entraîné pour aider les personnes handicapées.

Qui peut avoir la PCH ?

Vous pouvez avoir la PCH si à cause de votre handicap vous avez :

- › une difficulté absolue pour réaliser au moins 1 activité essentielle,
- › une difficulté grave pour réaliser au moins 2 activités essentielles.

Comment demander la PCH ?

Pour faire une demande de PCH vous pouvez :

- › prendre un dossier à remplir à la Maison de la Métropole,
- › ou aller sur le site internet www.grandlyon.com/mdmph

Déposez ensuite votre dossier à la Maison de la Métropole.

Vous pouvez aussi l'envoyer par la poste à la Maison de la Métropole.

Une équipe de professionnels va travailler sur votre dossier.

C'est la **CDAPH** qui prend une décision pour votre dossier.

La CDAPH est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Cette commission se réunit à la **MDMPH**.

La MDMPH est la Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées.

À savoir

Vous pouvez avoir la PCH :

- › jusqu'à 60 ans,
- › entre 60 et 75 ans, si vous l'aviez avant 60 ans.

Vous ne pouvez pas avoir la PCH à partir de 75 ans.

**Les Maisons de la Métropole et la MDMPH
sont à votre écoute pour toute question.**



Métropole de Lyon
CS 33569-69505 Lyon cedex 03



Trouvez l'adresse et le numéro de téléphone de
votre Maison de la Métropole sur le site www.grandlyon.com/mdm



Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées
8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon
04 26 83 86 86
handicap@grandlyon.com
www.grandlyon.com/mdmph



© Logo européen facile à lire : Inclusion Europe
Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu



CC202011T03

Ce document est écrit en FALC.
FALC veut dire Facile À Lire et à Comprendre.
Ce document a été transcrit et validé en novembre 2020
par l'atelier FALC de l'Esat la Courbaisse (Adapei 69).